

- **L'Assemblée générale annuelle**

Toutes les membres en règle peuvent assister à l'Assemblée générale annuelle.

- **Le Conseil d'administration**

Membres du Comité exécutif (5)
Présidentes régionales (12)

- **Le Comité exécutif**

Cinq membres élues par l'Assemblée générale annuelle :

- Présidente
- 1^{re} Vice-Présidente
- 2^e Vice-Présidente
- Secrétaire
- Trésorière

ADHÉSION AU RIIRS

Membres régulières

- Les infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques exerçant leur profession ou demeurant au Québec au moment de la prise de la retraite.

Membres associées

- Les employées travaillant au RIIRS au moment de la prise de la retraite.
- Les employées travaillant à la FIQ ou ses syndicats affiliés au moment de la prise de la retraite.

Conditions d'admissibilité

- Signer un formulaire d'adhésion.
- Payer un droit d'entrée.
- Accepter de se conformer aux Règlements généraux du RIIRS.

Cotisation annuelle

La cotisation annuelle est fixée par le Conseil d'administration; elle est payable par déduction à la source en douze mensualités.

Une voix collective



riirs

Regroupement interprofessionnel
des intervenants retraités
des services de santé

405-1170 boulevard Lebourgneuf
Québec QC G2K 2E3
Tél. : 418 626-0861
S.f. : 1 800 639-9519
Télec. : 418 626-0799
info@riirs.org • www.riirs.org
www.facebook.com/riirs

Le RIIRS est un organisme à but non lucratif fondé en 1992, avec l'aide de la FIQ, pour répondre à un besoin de regroupement exprimé par les infirmières retraitées.

Depuis octobre 2006, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes cliniques peuvent adhérer au RIIRS.

NOS OBJECTIFS

Le Regroupement est une organisation d'action collective dont les objectifs sont :

- Donner une voix collective aux membres afin de favoriser une meilleure défense de leurs droits et de leurs intérêts et créer un sentiment d'appartenance.
- Fournir le soutien aux membres concernant l'amélioration de leur qualité de vie.
- Participer aux revendications des retraitées et établir des liens avec d'autres organismes.
- Participer aux grands débats publics concernant les intérêts des retraitées.



- Service administratif cinq jours/semaine.
- Support pour la vie en région.
- Régime d'assurance par le biais d'une compagnie :
 - vie
 - habitation
 - automobile
 - santé

Particularité

L'adhésion au RIIRS est obligatoire pour conserver à la retraite son assurance vie acquise chez l'employeur.

NOS RÉALISATIONS

- Création d'une structure régionale.
- Formation de divers comités.
- Participation avec d'autres regroupements de retraitées aux revendications touchant :
 - la réindexation des rentes de retraite;
 - la défense des droits des aînées et des retraitées;
 - l'avancement du dossier sur les droits des femmes dans la société.
- Sessions d'information aux futures retraitées.
- Journal d'information *Écho du RIIRS*.
- Site Internet.
- Page Facebook.

FR002 (02-2018)